



COGITO 59

PREMIER SYNDICAT DE LA DRFIP NORD



SOMMAIRE

Prix du carburant : il faut bloquer les prix ! et Notre directeur maintient son grand écart - Page 1

Fin du TAGERFIP : supprimer des emplois autrement et La mobilisation paye : le 1er mai restera férié, chôme et payé - Page 2

Les indus : nouveau coup de butoir de la DG ! et Protection des agents, la DRFIP Nord par au niveau- Page 3

Jeu revendicatif et rejoindre la CGT - Page 4

Notre directeur maintient son grand écart



Au moment de la rédaction de ce COGITO, cela fait 2 mois que M. Mordacq a été nommé directeur de la DRFIP Paris par Interim. Nous pensions naïvement que cette situation serait temporaire, et qu'un nouveau directeur de la DRFIP Paris serait nommé rapidement. Force est de constater que la situation perdure. Attention toutefois, pour les prochaines suppressions d'emploi sur le modèle ETP, la DG pourrait se pencher sur les postes d'Administrateur d'Etat, ces fonctions pouvant visiblement être assurées par un demi ETP. Merci aux DRFIP 75 et 59 pour cette expérimentation réussie !

PRIX DU CARBURANT : IL FAUT BLOQUER LES PRIX !



Depuis le déclenchement de la guerre contre l'Iran par les Etats-Unis et Israël, les prix du carburant se sont envolés pour atteindre plus de 2€30 par litre de gazole. Est-ce aux travailleurs de payer le prix des guerres impérialistes ?

Tous les jours, des milliers de collègues sont obligés d'utiliser leur véhicule pour se rendre au travail. Que payent-ils à travers ce surcoût ? Rien que sur le premier mois de guerre, pendant qu'on nous répète à longueur d'antenne qu'il n'y a plus d'argent et qu'il faut se serrer la ceinture, Total a réalisé 1 milliard d'euros de bénéfices. Le travail fourni par les salariés est la véritable richesse du pays et c'est pourtant toujours à eux que l'on demande de supporter le train de vie des profiteurs de guerre. Il y en a plus qu'assez.

L'inaction du gouvernement est totale. Pourtant, à l'instar d'autres pays européens, **il est possible de bloquer les prix** en vertu de l'article L410-2 du code de commerce. Contrairement à une baisse de la T.V.A. qui grève les recettes de l'État et n'empêche pas les distributeurs de bloquer leurs marges, cela ne coûterait rien et bloquerait directement les profits. En France, l'application de cette mesure en 1990 pendant la guerre du Golfe n'avait entraîné ni pénurie ni crise.

Plus durablement, **la C.G.T. revendique la création d'un pôle public de l'énergie** pour ne plus laisser ces intérêts stratégiques aux mains des spéculateurs.

Côté DGFIP, **la C.G.T. Finances Publiques a interpellé la direction générale afin qu'un jour supplémentaire de télétravail** soit octroyé ou qu'à défaut, l'administration prenne en charge une partie des frais. Nos courriers sont pour l'instant restés lettre morte. Ces demandes ponctuelles indispensables ne nous font pas oublier que le combat principal reste celui du salaire. Si nos rémunérations avaient suivi l'inflation depuis 2000, le point d'indice serait plus haut de 28,6 % et atteindrait 6,50€.

9 avril, 1er mai, 15 mai, et sans doute d'autres dates : profitons de ce printemps pour faire fleurir les mobilisations !

FIN DU TAGERFIP : SUPPRIMER DES EMPLOIS AUTREMENT

Depuis la loi transformation de la fonction publique de 2018, nos règles de gestion ne cessent d'être détricotées : fin des C.A.P. nationales de mutation, disparition pure et simple des C.A.P. locales, multiplication des postes au choix,...

Désormais, c'est aussi le comptage des emplois qui est mis à rude épreuve : ceux-ci seront désormais comptabilisés en équivalent temps plein (E.T.P.). Cela fait disparaître toute référence au « nombre de chaises » dans un service, et par conséquent toute visibilité sur le nombre d'emplois vacants.

Conclusion de l'opération :

- il sera plus facile d'engager des restructurations et des suppressions d'emploi
- la répartition des emplois devient illisible : comment s'y retrouver avec les variations de temps partiel ?
- les organisations syndicales et les agents n'auront plus d'éléments clairs et probants : dès lors, comment dénoncer les suppressions d'emploi ou les choix de répartition entre services ?

Quelle visibilité pour les collègues qui souhaitent muter ?
Quid des A.L.D. ou agents en surnombre ?

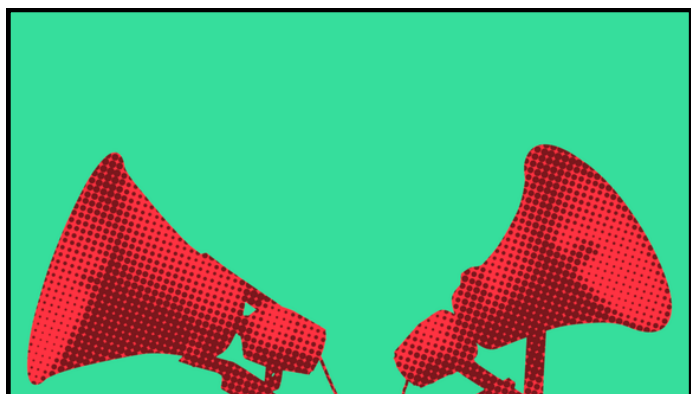
Et pour aller au bout du raisonnement : puisque les mouvements locaux et nationaux ont été supprimés pour les A+ et que tous les postes de A sont au choix au niveau local, est-il prévu à court ou moyen terme de supprimer les mouvements locaux, avec des ajustements réguliers en termes d'E.T.P. qui seraient réalisés au bon vouloir des directions locales ?



En chiffres, la DRFIP Nord passe de 2 395 emplois au 1er septembre 2025 à 2 331 ETP au 1er janvier 2026. Et la situation réelle était de 2 296,7 ETP au 1er septembre 2025. Nous serions donc en situation globale de vacance. Mais la situation n'est pas la même pour tous les services, certains y perdront peut-être. La pairie départementale passe de 41 emplois à 37 ETP, le SIE de Valenciennes passe de 39 emplois à 36 ETP (avec le transfert d'emploi vers les CCP), le SIP de Roubaix passe de 50 à 48.

La C.G.T. Finances Publiques rappelle sa revendication de règles de gestion claires, équitables, dans le cadre de mouvements de mutation discutés en instance. C'est la seule façon de traiter toutes les demandes sans léser les agents et en répondant au mieux aux besoins de service public.

LA MOBILISATION PAYE : LE 1ER MAI RESTERA FÉRIÉ, CHÔMÉ ET PAYÉ



Au début du printemps, la droite sénatoriale a profité d'un creux d'activité au palais du Luxembourg pour tenter de s'en prendre aux droits des travailleurs en attaquant le 1er mai.

Journée internationale de lutte pour les droits des travailleurs, cette date est lourde de sens dans notre région puisqu'elle commémore la répression sanglante de Fourmies du 1er mai 1891 où 9 jeunes grévistes ont été abattus par l'armée.

La proposition de loi prévoyait de multiplier les dérogations « sur la base du volontariat » avec le prétexte de faire marcher le commerce. On ne sait que trop bien que le « volontariat » se transforme bien vite en chantage à l'emploi et discrimination.

Grâce à une rapide mobilisation de la C.G.T. et d'organisations politiques et associatives, le gouvernement a abandonné la convocation d'une commission mixte paritaire qui aurait entériné la proposition.

Si ce n'est pas une avancée, c'est un recul empêché qui démontre que la mobilisation paye et qu'il faut continuer à redoubler de vigilance face aux mauvais coups. Voilà une raison de plus pour grossir les cortèges qui défileront à cette occasion en France et dans le monde entier.

LES INDUS : NOUVEAU COUP DE BUTOIR DE LA DG !

Après la suppression de la GIPA, nouvelle attaque sur les salaires de certains collègues avec les indus de rémunération concernant une prime. Depuis le 4 mars dernier, des milliers d'agent-es de la DGFIP sont visés par une récupération d'indus sur l'ACF dite « garantie », mise en place en 2014. Dans le département du Nord, 43 agents sont concernés, avec des sommes pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros. Et dans le même temps, cette prime est supprimée, entraînant une baisse immédiate de rémunération.

En 2014, l'administration s'était engagée à garantir le niveau de rémunération des agent-es. Mieux : elle avait clairement indiqué que cette garantie ne devait pas être réduite avec les avancements d'échelon. Aujourd'hui, elle prétend l'inverse. C'est une réécriture inacceptable des règles... dix ans après et une double peine pour les agent-es.

Les collègues subissent le remboursement d'indus dont ils ne sont pas responsables et la perte durable d'une partie de leur salaire. Pendant plus de dix ans, la DGFIP a appliqué elle-même ces règles. Aujourd'hui, elle demande aux agent-es de payer ses propres erreurs. C'est inacceptable.

La CGT Finances Publiques le réaffirme : les personnels ne se laisseront pas faire. Des recours juridiques seront engagés pour contester ces décisions injustes. Mais au-delà, des actions collectives seront nécessaires pour faire reculer l'administration.



La CGT Finances Publiques exige l'arrêt immédiat des récupérations d'indus, le maintien de l'ACF garantie et le respect des engagements pris en 2014. Les collègues n'ont pas à payer pour les fautes de gestion de leur administration.

Il faut dire stop à la Direction, au Gouvernement, à ces restrictions, qui rabotent par ci, par là, la rémunération des agents, sans revaloriser la point d'indice ou les grilles indiciaires !

PROTECTION DES AGENTS, LA DRFIP NORD PAS AU NIVEAU



Depuis quelques années, le sujet de la protection des agents publics et des élus est au centre des préoccupations. Les lois ont été durcies en la matière pour les auteurs d'agressions ou de menaces envers les personnes dépositaires de l'autorité publique, et le message envoyé à tous les ministères est clair, la tolérance zéro. Tous les agents de la DGFIP ont été sensibilisés à ce sujet.

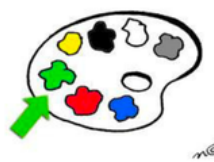
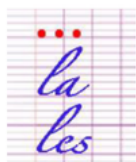
Lorsque des actes pouvant tomber sous le coup de la loi sont commis, vous devez rédiger une fiche de signalement, qui sera traitée par la division RH. Dans les cas les plus graves, elle transmettra une dénonciation des faits au procureur de la république, dite article 40, pour une éventuelle poursuite en justice.

Mais la direction peut également envoyer une mise en garde rappelant les textes en vigueur à l'auteur des faits, ou dans les cas les moins graves, une simple lettre de courtoisie. Ces actions sont présentées en formation spécialisée (anciennement CHSCT).

Or lors de la dernière réunion, nous avons été atterrés d'apprendre que dans le cas d'un contribuable virulent ayant menacé « d'y aller (au Centre des Finances Publiques), de tout faire péter », et de « venir avec une ceinture de bombe », la direction n'avait rien fait. Le motif : Le contribuable est connu (comme habituellement virulent), et il est agriculteur, dans un contexte de grogne et mobilisation de la profession au moment des faits.

Pour les élus de la CGT, l'absence de réponse de la direction suite à cet événement est injustifiable. Nous avons donc décidé que nous allions assurer une surveillance au fil de l'eau des actes les plus graves dénoncés dans les fiches de signalement, et systématiquement demander à la direction ce qu'elle comptait faire, sans attendre la prochaine réunion de formation spécialisée ou nous sommes mis devant le fait accompli.

JEU REVENDICATIF REBUS



j'



???,
ton,
son



f'



Nous cherchons une citation et l'auteur.ice ! Si vous avez trouvé, écrivez-nous à cgt.dr59@dgfip.finances.gouv.fr...

Une question ou une réaction concernant ce numéro COGITO? Ecrivez-nous!



Bulletin d'adhésion



NOM : PRÉNOM :

Date de naissance : ... / ... / Grade : Échelon : N° DGFIP :

Adresse postale :

Mail professionnel :

Mail personnel :

Tél : / / / / Port : / / / /

☐ NVO (hebdo d'actualité) ☐ OPTIONS (journal des cadres et techniciens) ☐ VIE NOUVELLE (journal des retraités)

Date :

Signature :



Adresse postale : 82 Av. du Président John F. Kennedy, 59800 Lille

■ Site internet : <https://59.cgtfinaancespubliques.fr/>

■ Adresse mail : cgt.dr59@dgfip.finances.gouv.fr

■ Facebook et Instagram : CGT Finances Publiques Nord

